

RÈGLEMENT 75-4-2019

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 75-2011
RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 75-2011 intitulé Règlement relatif au stationnement et à la circulation, et qu'il est opportun d'apporter une modification audit règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance tenue le 4 mars 2019.

EN CONSÉQUENCE, de par le règlement numéro 75-4-2019 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement numéro 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation », le conseil municipal ordonne, décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 75-2011 est modifié par le remplacement de l'annexe A par le suivant :

ANNEXE « A »

Règlement relatif au stationnement et à la circulation

Les dispositions de l'article 1.5 paragraphe 1) s'appliquent aux endroits suivants :

- *Rue du Parc-Industriel*
- *Rue Faust*
- *Rue Saint-Paul*
- *Rue Yves*

Les dispositions de l'article 1.5 paragraphe 4) s'appliquent sur tout le territoire de la municipalité.

ARTICLE 3

Le règlement numéro 75-3-2018 est abrogé et remplacé par le présent règlement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- Adopté le 1^{er} avril 2019 (résolution 2019-04-123)
- Publié le 3 avril 2019
- Entrée en vigueur le 3 avril 2019